



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prothésistes dentaires

Question écrite n° 98572

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la profession de prothésistes dentaires. L'Union nationale patronale des prothésistes dentaires souhaiterait une revalorisation de la qualification pour l'exercice de cette profession en la positionnant au niveau 3 (BTS/BTMS). Un tel positionnement permettrait aux prothésistes dentaires de rejoindre le niveau d'exigence de certains pays européens et de conforter la compétitivité des laboratoires français. En effet, les avancées technologiques comme l'imagerie numérique 3D et l'impression numérique, associées à l'emploi de matériaux biocompatibles nouveaux, ont totalement modifié les protocoles de fabrications et par conséquent les compétences indispensables à l'exercice de cette profession. Dans ce contexte, il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

La situation des prothésistes dentaires n'en fait pas des auxiliaires médicaux dans le sens où ceux-ci interviennent, à partir des indications techniques, empreintes ou moulages fournis exclusivement par le chirurgien-dentiste. Le prothésiste dentaire est chargé de réaliser l'appareillage destiné à la restauration et au rétablissement fonctionnel et esthétique du système manducateur. Ces caractéristiques font que le prothésiste n'est pas dans une situation où il peut avoir un accès direct au patient. Le code de la santé publique ne comporte aucune disposition les concernant puisque la profession relève, pour sa réglementation du ministère en charge de l'artisanat. De même, compte tenu de cette spécificité, la formation du prothésiste dentaire relève de la compétence du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche auquel il appartient de se positionner sur la question de la qualification au niveau III.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98572

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 août 2016](#), page 7377

Réponse publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8277